

L'ÉDITO

Une question d'étiquette

Les 1 138 ouvrières et ouvriers ensevelis sous les décombres du Rana Plaza ne sont pas morts pour rien. L'effroyable tragédie a contraint les grandes enseignes à revoir leurs pratiques. La recherche du prix le plus bas, réclamé par leurs clients, reste toutefois une priorité commerciale. Pour prévenir les abus, une loi s'impose mais ne suffit pas. Le changement ne s'installera durablement que si les consommateurs prennent en compte, outre le prix, la provenance et les conditions de production de leurs achats. Le progrès, parfois, n'est qu'une question d'étiquette.

FREDÉRIC VÉZARD
fvazard@leparisien.fr
@FVEZARD

La course au salaire le plus bas

Horaires de travail, contrôles de qualité... Les multinationales ont de multiples raisons de faire travailler des sous-traitants aux quatre coins de la planète. Parmi elles, le salaire reste un élément déterminant de la compétitivité. Le collectif Ethique sur l'étiquette milite ainsi pour que les entreprises de l'habillement versent un « salaire vital » à leurs salariés, c'est-à-dire une rémunération qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins quotidiens. Si des efforts ont été réalisés, l'écart entre salaire vital (SV) et salaire réel (SR) reste, selon elle, considérable.

Chine : écart de 1 à 2 environ : 376 € pour le salaire vital, contre 174 € en réel. Indonésie : écart de 1 à 3 : 266 € pour le salaire vital, contre 82 € en réel. Bangladesh et Sri Lanka : écart de 1 à 5 : 259 € pour le SV, 50 € pour le SR. Inde : écart de 1 à 4 (195 € pour le SV, contre 51 € en réel). V.V.

VOIX EXPRESS

Avant d'acheter, regardez-vous la provenance d'un produit ?



Viviane Jeunet
74 ans, retraitée
Choisy-le-Roi (94)

« **Disons que je fais au mieux.** Je fais surtout attention à m'acheter de belles affaires, de beaux tissus. Quand on y met le prix, ça vient plus souvent d'Europe. Et si je vois les couleurs bleu, blanc, rouge mises en avant, j'achète plus facilement. Mais je regrette d'en trouver peu pour le linge de maison. Je voudrais surtout qu'on soit mieux informés sur le pays de provenance et les conditions de fabrication. »



Jérémy Etevenard
25 ans, tatoueur
Paris (XIV^e)

« **Pas du tout !** Je fais surtout attention au rapport qualité-prix, et j'achète toujours dans les mêmes enseignes. Je sais, d'ailleurs, que certaines ne sont pas très réglo dans leur façon de faire fabriquer les jeans, par exemple. Mais je ne suis encore jamais interdit d'acheter un vêtement en raison du lieu ou du mode de fabrication. Si je devais acheter français, ce serait trop cher pour moi. »



Ida Tsiengue
36 ans, chef de projet
Lille (59)

« **Je regarde,** mais je trouve qu'il y a un vrai paradoxe entre fournir du travail à des populations qui en ont besoin, comme avec l'installation de H&M en Ethiopie, et le fait que ces personnes risquent d'être exploitées et leur environnement souillé par les produits de teinture. Du coup, j'achète du coton bio pour les sous-vêtements de mes filles, mais pas de chaussures françaises, à cause de leur prix ! »



Jean-F. Delaunay
48 ans, bibliothécaire
Meaux (77)

« **Oui, parce que je me sens responsable** de l'exploitation de ceux qui n'ont pas d'autres choix que de faire ces métiers ou du travail imposé aux enfants. Dans l'ordre, avant d'acheter, je regarde le style, le prix et l'étiquette avec le lieu de fabrication. J'évite Chine et Bangladesh, sauf vrai coup de cœur pour un vêtement. En règle générale, je privilégie les fabrications européennes. »



Louise Pasquier
20 ans, étudiante
Paris (XVII^e)

« **Pas vraiment.** Je pense que, quand on a le budget contraint d'un étudiant, ce n'est pas ça la priorité. Je regarde avant tout le prix. Je sais bien que la bonne qualité, les produits fabriqués dans des conditions correctes, ça se paye, mais je ne peux pas me le permettre. J'avoue que j'aimerais éviter ce qui est fabriqué en Chine, mais ce qui compte reste le prix et le look, pas la provenance du produit. »

Les multinationales priées d'être plus responsables

ÉTHIQUE. Faut-il accroître le devoir de vigilance des grands groupes français sur les conditions de travail de leurs lointains sous-traitants ? Débat demain au Sénat.

CE DÉBAT-LÀ, les entreprises françaises qui font travailler des ouvriers au Viêt Nam, au Bangladesh ou en Chine le suivront sûrement de près... Plus de deux ans après l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza*, à Dacca au Bangladesh, dans lequel 1 138 travailleurs du textile avaient trouvé la mort, le Sénat débattait demain d'un texte visant à rendre les multinationales françaises plus vigilantes. Présentée par le socialiste Bruno Le Roux, avec le soutien du gouvernement, adoptée en mars à l'Assemblée, cette proposition de loi sur le « devoir de vigilance des sociétés mère » vise à leur imposer de nouvelles obligations.

En clair, si la loi passe, les 150 plus gros groupes français devront surveiller de très près l'ensemble de leur chaîne de production, sous-traitants et partenaires étrangers inclus. Seront passés au peigne fin la sécurité des bâtiments, l'âge des travailleurs, la durée légale du temps de travail, l'existence de syndicats, mais aussi les tentatives de corruption passive et active.

De lourdes amendes prévues

Si les sociétés concernées ne se plient pas à ces obligations, elles encourent d'amendes pouvant aller jusqu'à 10 M€, sans oublier de dommages et intérêts pour faute.

Cette loi est soutenue par des



ONG et associations qui tentent, depuis 2013, de faire reconnaître les manquements des entreprises françaises impliquées dans le drame du Rana Plaza au Bangladesh. Dans leur collimateur, l'une des sociétés** qui faisaient travailler des ou-

vriers dans cet immeuble — la multinationale Auchan —, des étiquettes de sa marque de vêtement *In Extenso* avaient été retrouvées dans les décombres. Une première plainte contre Auchan pour « pratique commerciale trompeuse », portée

par trois associations dont Sherpa, avait été classée sans suite en 2014. Une seconde plainte a été déposée en juin 2015 — l'enquête a été confiée au parquet de Lille.

« Le Parisien » — « Aujourd'hui en France » a tenté de comprendre si, depuis le drame, la situation avait changé à Dacca, la capitale mondiale des petites mains du textile. Certes, de nombreuses entreprises françaises, y compris Auchan, ont fait évoluer leurs pratiques dans le bon sens. Mais des documents exclusifs, que nous avons pu consulter, montrent, notamment, que le groupe français était au courant de l'existence de dysfonctionnements dans ses ateliers depuis 2011 (lire page 3).

Le pas à franchir n'est pas gigantesque : selon l'agence Vigéo, onze des trente meilleures entreprises mondiales, en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE), sont françaises. A côté de certains de nos élus, très impliqués, l'eurodéputée belge Marie Arena, invitée demain à l'Assemblée, défendra à Bruxelles d'ici quelques mois une directive européenne allant dans le même sens.

BÉRANGÈRE LEPETIT ET MATHIEU PELLOLI
* Le 24 avril 2013.

** Les cinq sociétés présentes dans l'immeuble produisaient pour des marques telles que Mango, Benetton, etc.

« Il en va de nos valeurs humanistes »

Dominique Potier, député socialiste de Meurthe-et-Moselle

LE DÉPUTÉ PS porte la proposition de loi sur le devoir de vigilance des grands groupes. Pour lui, ce texte représente une avancée.

Notre texte sur le devoir de vigilance des entreprises sera examiné demain au Sénat.

Qu'attendez-vous de ce débat ?

DOMINIQUE POTIER. Cette discussion va voir s'affronter deux visions de la mondialisation. Un camp défendra sûrement une course effrénée — et selon moi — sans fin vers le low-cost. Un autre, auquel j'appartiens, plaidera pour la mise en place d'une régulation. La plupart des

150 groupes français qui ont des filiales à l'étranger sont des superpuissances mondiales. Je ne suis pas contre la mondialisation, mais j'estime que l'Etat de droit doit contrebalancer leur force en fixant des règles du jeu, et notamment en mettant en place un radar à 360° qui permettra

de faire respecter les droits humains des salariés, directs ou indirects, de ces grands groupes. Il faut à tout prix éviter un nouveau Rana Plaza.

« La compétitivité des sociétés passe aussi par leur image de marque »

Mais cela ne risque-t-il pas de nuire à la compétitivité de ces grands groupes ?

Avec un tel raisonnement, nous n'aurions jamais aboli l'esclavage ! Que vaut vraiment une compétitivité qui repose sur des conditions de travail indignes, le travail des enfants, la pollution des nappes phréatiques ? En privé, de nombreux chefs d'entreprise me disent qu'ils soutiennent cette loi et qu'ils souhaitent voir émerger de nouvelles pratiques. Face à la conscience accrue des consommateurs, la compétitivité des sociétés passe aussi par leur image de marque.

Au Sénat, le débat a bien failli ne pas avoir lieu...

C'est vrai. Le 14 octobre dernier, le sénateur (LR) Christophe-André Frassa a déposé une motion dite « préjudicielle », qui n'avait pas été utilisée depuis... 1958 ! Si cette motion avait été adoptée — ce qui n'a pas été le cas —, le débat aurait bel et bien été entré. On peut penser que des intérêts privés puissants jouent de leur influence pour contrer cette loi. J'espère un rassemblement au-delà des réflexes partisans. Il en va de nos valeurs humanistes, mais aussi de nos intérêts économiques.

Propos recueillis par B. L.

Des documents très gênants pour Auchan

LE PROFIL d'un petit oiseau dessiné au centre d'un cercle vert pomme. Tel est le logo utilisé par Auchan qui s'affirme vert sur blanc, « discount » (à bas prix) et « responsable ». Ce slogan s'apparente à « une pratique commerciale trompeuse », d'après les trois associations — Sherpa, Peuples solidaires et le collectif Ethique sur l'étiquette —, qui se sont constitués partie civile lors du dépôt de la seconde plainte contre Auchan, en juin dernier, au tribunal de Lille.

Une première plainte avait été classée sans suite, les enquêteurs estimant ne pas disposer d'une enquête de terrain « approfondie ». Dont acte. Ces trois associations se fondent sur de nouveaux documents — que nous avons consultés en exclusivité — qui seront présentés aujourd'hui au juge. « Fin 2014, sur les indications d'un ex-salarié, nous avons vu une dizaine d'usines qui sont des sous-traitants officiels d'Auchan. Selon nous, le groupe viole ses engagements éthiques et la loi bangladaise », explique Marie-Laure Guislain, chargée du contentieux à Sherpa.

Risque d'incendie et machines dangereuses

Les témoignages des salariés recueillis fin 2014 par Sherpa font état « d'accidents graves liés à des machines à coudre dangereuses ». « Ils se produisent lorsque les travailleurs se baissent pour ramasser un objet et se font taper par la machine », explique l'association.

Certains, parfois, « sont brûlants et prennent feu », témoigne, dans ces documents, Renu, une ouvrière. Hamida parle de « câbles électri-



Savar (Bangladesh), le 24 avril 2013. Dans ce faubourg de Dacca, le bâtiment Rana Plaza, qui abritait plusieurs ateliers de confection travaillant pour des marques internationales de vêtements, s'est effondré le matin. 1 138 travailleurs du textile ont trouvé la mort. (AFP/Muriz uz Zaman.)

ques qui se croisent » et des incendies en série ce qui provoque. « Il y a 700 personnes par étage et il y a quatre étages. Les travailleurs sont séparés de 50 cm. Le manager dit qu'ils peuvent courir et sortir s'il y a un incendie », confie une autre. Un audit d'avril 2014 confirme ces éléments.

► **La réponse d'Auchan :** « Toutes nos usines ont été auditées pour la solidité des structures, les installations électriques et la sécurité contre l'incendie. Les remédiations sont en cours ».

Pas de détecteurs et d'extincteurs de fumée

En 2011, déjà, un audit interne à Auchan, dit ICS (initiative clause sociale) — et que nous avons aussi consulté —, faisait état de problèmes chez Pioneer Apparel : à cette époque, deux ans avant le drame, Auchan faisait travailler à Dacca les ateliers de cette société, dont une étiquette a été retrouvée (sous la marque de vêtements In Extenso) dans les décombres du Rana Plaza. Chez Pioneer Apparel,

d'après cet audit, les ateliers étaient encombrés d'obstacles empêchant la mobilité de certains travailleurs », rendant les procédures d'évacuation délicates en cas d'incendie. Sont également pointés le « nombre insuffisant d'extincteurs, [des] détecteurs de fumée inactifs, des outils de production défectueux, une absence de vérification régulière des installations électriques ». Autant de résultats classés catégorie C (sur une notation A, B, C, c'est-à-dire « non conforme » et « inacceptable »).

► **La réponse d'Auchan :** ces « anomalies mineures ont fait l'objet de demandes d'actions correctives ». Auchan a mis fin à sa collaboration avec Pioneer Apparel.

Lors de l'instruction, il est un dernier point que Sherpa souhaite voir éclairci : selon elle, dans les usines visitées, les ouvriers travaillent bien au-delà des 60 heures légales et « la signature de lettres de démission dès l'embauche est monnaie courante ».

BÉRANGÈRE LEPETIT ET MATHIEU PELLOLI

« Dans les ateliers, on fermait les yeux »

Sunny Dey, ancien cadre commercial chez Auchan, parti en 2013

PENDANT près de cinq ans, il a travaillé comme cadre commercial senior au bureau d'Auchan à Dacca, avec 13 personnes sous ses ordres. C'était l'un des rares cadres bangladais. Agé aujourd'hui de 42 ans, Sunny Dey a été licencié en décembre 2013, quelques mois après le drame, notamment, dit-il, pour avoir critiqué la politique d'Auchan au Bangladesh.

Il travaille toujours dans le textile, comme indépendant, avec des entreprises britanniques et peut donc se permettre d'évoquer cette pénible expérience. Il se souvient de l'indifférence des cadres aux conditions de travail dans les ateliers de Dacca. « Ce qui importe, dans cette entreprise, c'est d'obtenir le prix le plus bas possible. Dans les ateliers, tant que les délais et les coûts étaient respectés, le reste importait peu. On fermait les yeux sur la façon dont les ouvriers se débrouillaient pour fournir les pièces à temps. » Pour Sunny, ce « ma-



Sunny Dey, ancien cadre commercial chez Auchan, parti en 2013

agement inhumain » s'appliquait aussi aux cadres intermédiaires comme lui. Il raconte des journées de douze ou treize heures d'affilée — très loin des 8 h 30 indiquées dans son contrat de travail, sans aucune compensation salariale. « Au Bangladesh, comparé à d'autres sociétés comme H&M, Walmart ou C&A, Auchan a toujours cherché à réduire au maximum les rémunérations et les avantages de ses ouvriers, comme de ses cadres. Nous ne cotisons pour aucune caisse de prévoyance retraite, et n'avons aucune couverture sociale. » Concernant l'affaire du Rana Plaza, Sunny confirme la thèse de la sous-traitance sauvage. Selon lui, Auchan ne collaborait pas directement avec un atelier du Rana Plaza. Mais l'un de ses principaux fournisseurs (Pioneer Apparel, lire ci-des-

sus) avait signé un contrat avec un atelier de confection présent dans l'immeuble qui s'est effondré. « Auchan ne peut pas nier sa responsabilité, s'empare Sunny. Il y a eu une faille dans les contrôles, une erreur de management. A Dacca, en théorie, les équipes de cadres devaient contrôler chaque étape de production, même chez les sous-traitants, et respecter des règles très précises. »

Aujourd'hui, une trentaine d'ateliers travaillent encore pour Auchan à Dacca, selon Sunny.

« Depuis le Rana Plaza, les salaires d'ateliers travaillent encore pour Auchan à Dacca, selon Sunny. « Depuis le Rana Plaza, les salaires d'ateliers travaillent encore pour Auchan à Dacca, selon Sunny. « Depuis le Rana Plaza, les salaires d'ateliers travaillent encore pour Auchan à Dacca, selon Sunny. »

Des progrès à petits pas

Certes, parler de révolution culturelle serait exagéré. Mais, depuis l'effondrement du Rana Plaza, plusieurs grandes enseignes ont revu — en mieux — leur copie en matière de sous-traitance. Trois mois après le drame, en juillet 2013, Auchan a mis en place un plan de lutte contre la sous-traitance opaque. Objectif : vérifier que les produits commandés sont bien fabriqués sur les sites de productions déclarés auprès du géant de la distribution, et non pas sous-traités. Ce plan comportait un code éthique et social, mais aussi des contrôles aléatoires plus efficaces des usines installées en Inde, Chine et au Bangladesh. Fin juin 2015, plus de 1 000 contrôles avaient été réalisés, dont 8 ont permis de pointer des infractions. En cas de fausses déclarations, les sanctions ont été lourdes, allant jusqu'à l'annulation de la commande litigieuse. Par ailleurs, Auchan a versé plus de 1,3 M€ au fonds de solidarité des victimes. De son côté, Carrefour, un temps pointé du doigt comme faisant parti

des donateurs d'ordre, a été la première entreprise française à signer l'accord Fire and Building Safety, destiné à améliorer la sécurité des usines au Bangladesh. Deux ans après le drame, plus de 200 multinationales l'ont parafé — parmi elles, Auchan, Camaieu, Leclerc, Casino ou Monoprix. « Cela reste plus une réponse marketing qu'un réel changement, regrette Nayla Ajaltouni, la porte-parole du collectif Ethique sur l'étiquette. Ainsi H&M, signataire, ne le respecte pas complètement. En fait, poursuit-elle, la plupart des entreprises veulent garder leur modèle économique, essentiellement basé sur une profitabilité à court terme. » Pour autant, « il y a des raisons d'espérer », estime cette militante.

Ainsi, l'ONU a lancé en juin 2014 des discussions afin de bâtir une norme internationale plus contraignante sur les conditions de travail pour les multinationales. Et l'Europe, elle aussi, s'est emparée du dossier.

VINCENT VERIER

B.L.